Fascicules N° 101 - 102 - 103

ISSN 0220-3543

G.R.E.C.

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

Clermont-l'Hérault - Vue Générale au début du XXe Siècle

SAINT-FÉLIX DE LODEZ

Autour des biens nationaux

I - Le seigneur de Saint-Félix de Lodez et l'acquéreur de biens nationaux.

Le 6 juillet 1789, Hilaire Maurice DE CLARIS mourut. Il avait été Premier Président de la Cour des Aides de **Montpellier** et seigneur de **Saint-Félix de Lodez**. Noblesse d'offices donc, sans illustration particulière.

La seigneurie de **Saint-Félix** n'était pas considérable. Le terroir de la paroisse était petit, la population de l'ordre de cinq cents âmes. La famille seigneuriale changeait assez souvent : ç 'avait été à la jonction du XVème et du XVIe siècles, la famille de **Saint-Félix**, Arnaud en 1489, Michel vers 1500, Jacques en 1562, abbé de **Saint-Thibéry** dont les Protestants dévastaient l'abbaye. Leurs armes étaient d'*azur, au lévrier rampant d'argent, colleté de gueules, bouclé et cloué d'or.* Plus tard, on trouve, vers 1 650 le baron Pierre D'ASSUN, en 1 711 Antoine DE PASCAL, également seigneur de **Saint-Guiraud.** Aucun exploit remarquable n'avait signalé aucun d'eux. La communauté était gérée par ses consuls.

Le 13 juillet on enterra le feu président dans l'église où je suppose que ses restes se trouvent toujours. Son fils Pierre Maurice Hilaire lui succéda. Il avait une femme Antoinette DE MONGINOT et deux filles. Il maria l'une des deux le 17 décembre de la même année. La vie continuait.

Pas pour longtemps. Car, à **Paris**, puis dans tout le royaume, la Révolution avait commencé, dès le 14 juillet, lendemain des obsèques du Premier Président. Ce fut, au début, dans la joie. J'ignore si M. DE CLARIS se réjouit, comme la plupart, des réformes entreprises ou s'il s'en désola.

Bien vite, il eut plutôt des raisons de se désoler que de se réjouir. Car peu à peu les événements mirent en question sa légitimité, ses droits, son château, ses terres, et peut-être même son existence corporelle.

La population de **Saint-Félix** était pacifique. Mais enfin, elle s'associa au grand mouvement de révolte contre les droits féodaux, abolis dès la fameuse nuit du 4 août 1789. Le 14 juin 1791, on supprima le banc du seigneur CLARIS dans l'église. Peut-être son amour-propre en souffrit-il. Une semaine plus tard, il lui fallut exhiber et déposer les titres sur lesquels il prétendait fonder ses droits. Le 7 nivôse an II (26 décembre 1793), dans la liesse générale, on brûla les documents sur la place, afin d'effacer à jamais la trace de ces droits que le seigneur déchu avait eus ou qu'il s'était appropriés.

Dès 1 790 déjà, l'Assemblée Nationale avait supprimé les États Provinciaux et l'administration qui y était associée. M. DE CLARIS n'était plus Président à la Cour des Aides, qui n'existait plus.

Ensuite, les choses devinrent plus désagréables pour l'ancien seigneur.

M. DE CLARIS avait quitté la Province. Était-il à Paris, comme le prétendait son intendant, M. GONZE, ou avait-il émigré ? Dans l'incertitude, et après quelques tentatives peu convaincues pour préciser ce point, on convint au printemps 1 792 qu'il avait émigré. Dès lors ses biens furent saisis. On vida le château, dont M. DE CLARIS avait réussi à faire sortir les objets les plus précieux.

Les habitants de **Lodès** - car on avait expulsé les saints de la toponymie, **Saint-Félix** était devenu **Lodès**, comme **Saint-André** était devenu **Beaulieu** - les habitants de **Lodès**, bien sûr, étaient patriotes, mais n'étaient pas portés aux excès sanguinaires. Le château était fermé, surveillé, il semblait que tout allât bien. Mais il restait à ce château des tours dont s'offensaient les voyageurs et plus encore - comme toujours - les patriotes des villages voisins. Les Lodésiens eux non plus n'appréciaient guère ces vestiges du despotisme, mais ils mettaient peu de zèle à les détruire. On les accusait donc, tout à fait à tort, d'être mauvais patriotes, de se complaire dans une fidélité criminelle à leurs anciens tyrans. Aussi,

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

un beau jour, le 22 juillet 1792, une troupe extérieure au village arriva, força les portes du château et commença à abattre les tours. Surpris et fâchés par cette irruption non sollicitée dans leurs propres affaires, les citoyens de **Lodès** firent appel à l'aide. A l'arrivée des secours, les démolisseurs avaient quitté les lieux. Les tours offensantes avaient été arasées au niveau des toitures puisque la morale l'exigeait et comme en d'autres temps l'aurait fait RICHELIEU.

Le plus important n'était pas là. C'était la saisie des terres de M. DE CLARIS qui allait permettre leur passage aux mains de nouveaux propriétaires.

Dans un geste de fraternité, on décida de prélever la surface nécessaire pour distribuer à chacun des plus pauvres de la commune une sétérée de terre, soit à peu près 2 500 m². Le reste fut vendu à partir de fructidor de l'an II (été 1 794), par lots, aux enchères, au tribunal de **Lodève** : *vente des biens d'Hilaire Maurice CLARIS, ci-devant président de la ci-devant cour des Aides de **Montpellier***, à la municipalité de **Lodès**, ci-devant **Saint-Félix**, au canton de **Beaulieu**, ci-devant **Saint-André**. (Ci-devant, ci-devant, ci-devant... Cette insistance iconoclaste nous fait maintenant sourire).

Les conditions des ventes étaient très favorables aux acquéreurs et très mauvaises pour les finances de la nation. L'acheteur payait en effet lors des enchères, 10 % du prix, et devait solder son achat en neuf ans à raison de 10 % l'an, avec un taux d'intérêt de 5 %. En assignats et non en monnaie métallique. L'effondrement des assignats rendait la dette tout à fait indolore.

L'un des principaux acquéreurs fut Etienne Toussaint COMBES, un de mes arrière-arrière...grands-pères (... 1 837). Il était fils de Pierre COMBES, et de Françoise VERNAZOBRES. Pierre COMBES était né à **Montpellier**, d'une famille originaire je crois de **Jacou**, mais s'était fixé à **Saint-Félix** et avait commencé à y rassembler des terres. En 1761, qualifié dans l'acte de jardinier, il achetait une terre vendue par les recteurs de l'Hôpital des Pauvres de **Ceyras.** Puis il avait continué ses achats. Deux actes en 1764 et 1768 en témoignent.

La vente des terres confisquées à M. DE CLARIS lui permit d'augmenter ses biens à moindre frais. Il acheta, directement ou en les rachetant à d'autres acquéreurs, une quinzaine de vignes, champs, olivettes provenant des saisies.

Il ne fut évidement pas le seul. La Cour d'Appel de **Montpellier** mit fin le 30 avril 1807 à un très vieux procès engagé le 8 mai 1666 (la justice française !) relatif aux terres anciennement possédées par Jeanne DE ROMIEU, Dame DE RABIEUX, de laquelle le mari, Jean GUILHAUMON, avait été assassiné le mois précédent. Beaucoup des terres en litige étaient tombées au cours du siècle et demi du procès aux mains du seigneur de **Saint-Félix**, puis avaient été, après les saisies révolutionnaires, achetées par d'autres habitants de **Saint-Félix**.

Le calme revint. Le grand transfert de la propriété terrienne au bénéfice de ceux qui l'exploitaient, au moins des plus fortunés d'entre eux, était réalisé. **Saint-Félix de Lodez** avait été autorisé à reprendre son nom. M. DE CLARIS était parti, définitivement pouvait-on penser. L'épopée impériale, glorieuse et sanglante, débutait, le Code Civil recréait des règles, les églises rouvraient.

Cette histoire, commune à la plupart des villages de **France**, ne s'arrête pas tout à fait là.

Car en 1814, un roi revint. Qu'allait-il vouloir restaurer du passé, qu'allait-il retenir du quart de siècle écoulé ? Et, derrière lui, reparut Pierre Maurice Hilaire DE CLARIS. Je détiens un acte établi durant la première Restauration, le 4 décembre 1814, cosigné par Etienne Toussaint COMBES et par le fondé de pouvoir de l'ancien Président à la Cour des Aides, alors fixé à Paris. M. DE CLARIS s'engage à n'émettre aucune revendication d'aucune sorte contre COMBES, pour une série de 14 terres énumérées dans l'acte, anciennement possessions des CLARIS, et acquises par COMBES après leur saisie. Celui-ci en est légitime propriétaire. Et ceci, quelque disposition légale que puisse édicter le gouvernement de Louis XVIII ou des successeurs pour remettre en question la régularité des ventes révolutionnaires. En contrepartie, Etienne Toussaint COMBES versait à M. DE CLARIS six cents francs, six cents de ces francs-or de Germinal qui survécurent à toutes les vicissitudes politiques jusqu'à la Grande Guerre. L'initiative de l'accord venait, selon l'acte, d'Etienne Toussaint COMBES *"Quoiqu'il ait acquis les dites propriétés de bonne foi, qu'il les possède de même à juste titre, que plusieurs des dites pièces de terre ne lui soient venues qu'après avoir passé par d'autres mains, et que la charte constitutionnelle accordée par le roi régnant LOUIS XVIII lui garantisse de plus*

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

fort sa tranquillité, il a néanmoins offert audit sieur DE CLARIS *une somme de six cents francs, à condition que les titres de propriété...)"*

M. DE CLARIS opéra-t-il de même avec d'autres acheteurs de ses anciens biens ? Je l'ignore. Toujours est-il que l'engagement pris envers COMBES fut tenu. D'autant que LOUIS XVIII ne revint pas sur les ventes. Le *Milliard des Emigrés* indemnisa les anciens propriétaires. En définitive, Etienne Toussaint COMBES avait normalement payé les terres provenant de M. DE CLARIS, et il était devenu un des propriétaires importants de **Saint-Félix**. Je me souviens d'avoir rencontré une régularisation du même genre dans un roman de BALZAC.

Etienne Toussaint COMBES s'était marié en 1 789 avec Catherine CAVALIER. Il mourut en 1 837. Ils avaient eu entre autres un fils, Etienne (1798-1864), et une fille, Pascale. Etienne joignit à son exploitation agricole l'auberge-relais de poste sur la nouvelle route de **Montpellier** à **Millau**, au carrefour de la route de **Clermont** et **Ceyras**. C'est la maison que les anciennes cartes postales appellent la Maison PRUNAC. Lorsque Etienne COMBES mourut, il était maire de la commune. Il pourrait avoir été franc-maçon si j'en juge par l'urne qui surmonte la tombe familiale au cimetière de **Saint-Félix**, à la place normalement occupée par une croix.

Sa sœur Pascale, née en 1789, mourut très jeune, avant 1814, peu après son mariage. Elle avait épousé Jean Baptiste BILLOT. Les BILLOT, dans l'**Hérault**, descendaient de deux soldats, Pierre-Laurent BILLOT, originaires de **Frontenay**, au diocèse de **Besançon** en **Franche Comté**. A la suite d'un de leurs officiers, Jean DE LAURET, ils étaient venus s'établir à **Jonquières** au milieu du XVIIIe siècle. D'eux descend ce groupe familial portant un nom jurassien, inhabituel dans notre région. Pierre-Laurent avait épousé en 1 751 une jeune fille de **Saint-Félix**, Elisabeth GABAUDAN.

Jean Baptiste BILLOT, un de leurs petits-fils, semble avoir été un assez mauvais chenapan, et Etienne COMBES, demeuré célibataire, veilla sur Etienne, son neveu orphelin, qu'on surnomma plus tard "le gros BILLOT". Vigneron à **Saint-Félix**, sa jeunesse fut marquée en 1 836 par un emprisonnement pour meurtre : au cours d'une bagarre de village, il avait tué accidentellement Honoré GANIVET, de **Ceyras**.

Du mariage du Gros BILLOT avec Stéphanie SAIGNIÉ naquirent deux filles, Noémi, morte à 28 ans en 1877, épouse d'Auguste GALTIER, plus tard sénateur de l'**Hérault**, et Charlotte qui se maria avec un médecin originaire de **Villeveyrac**, Armand PRUNAC. C'est à Charlotte PRUNAC, morte en 1935, que la propriété édifiée par Etienne Toussaint COMBES à partir principalement des biens saisis du seigneur de **Saint-Félix** aboutit en définitive. Et au début du XXe siècle, le docteur PRUNAC pouvait éditer un prospectus proposant à la clientèle bourgeoise ses vins du "clos de l'Argentèle" qu'il expédiait par barriques de 220 litres pour 80 francs (voir en fin de l'article).

Puis la propriété se défit...

Les travaux manuscrits du docteur COUSTAN sur **Saint-Félix** et mes propres archives ont permis la rédaction du présent texte.

- vente de biens nationaux
- page 2 des actes de vente des biens nationaux
- acte d'achat à l'Hôpital de **Ceyras**, 1 761
- page titre Jeanne DE ROMIEU
- page titre acte de 1 814
- prospectus clos de l'Argentèle

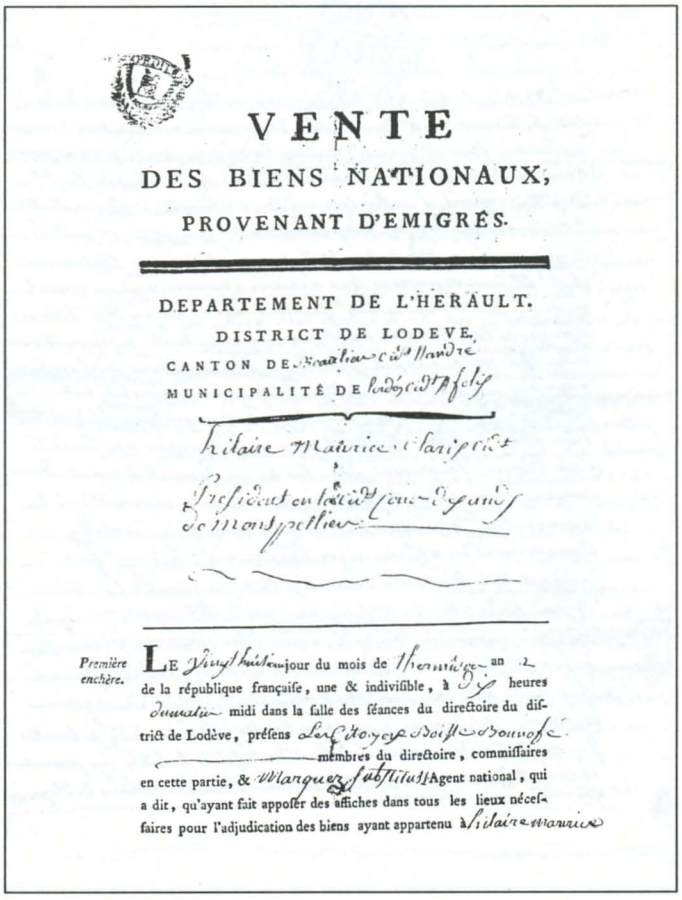

VENTE

DES BIENS NATIONAUX,

PROVENANT D'EMIGRÉS.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT.

DISTRICT DE LODEVE.

CANTON DE

MUNICIPALITÉ DE

Hilaire Maurice Clairac

Président en l'absence du juge de paix de Montpellier

Première enchère. LE vingt huitième jour du mois de thermidor an 2 de la république française, une & indivisible, à 3 heures du matin midi dans la salle des séances du directoire du district de Lodève, présens les citoyens Boissé & Bonnafé membres du directoire, commissaires en cette partie, & Marquez substitut Agent national, qui a dit, qu'ayant fait apposer des affiches dans tous les lieux nécessaires pour l'adjudication des biens ayant appartenu à Hilaire Maurice

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

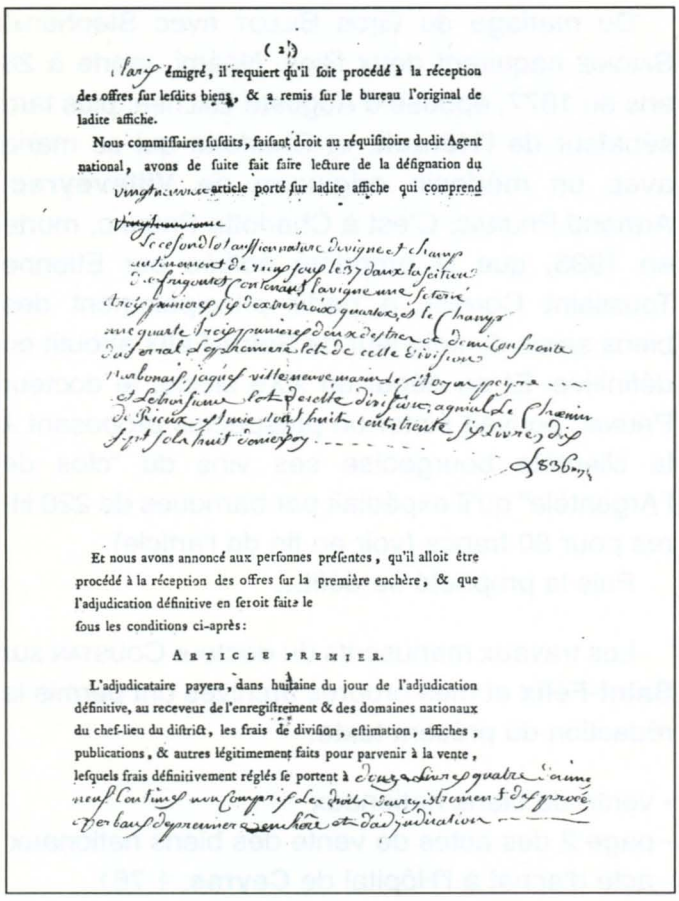

(2)

dans émigré, il requiert qu'il soit procédé à la réception des offres sur lesdits biens, & a remis sur le bureau l'original de ladite affiche.

Nous commissaires susdits, faisant droit au réquisitoire dudit Agent national, avons de suite fait faire lecture de la désignation du vingt-neuvième article porté sur ladite affiche qui comprend

Vingt-neuvième

Le second lot en affectation de vigne et champ autrement de vingt-sept lez, deux la situation d'Anguitet contenant l'avigne une setier trois pannes et six deux trois quarts et le champ une quarte trois pannes deux septier de domaine confronte du Serral d'Esplemenez lots de cette division Malbonais jaques villeneuve maison de Moyan peyre ... et le bois fine lot de cette division agnial de Chemin de Rieux et une lot huit centtrente six livres dix sept sols huit deniers ...

Et nous avons annoncé aux personnes présentes, qu'il alloit être procédé à la réception des offres sur la première enchère, & que l'adjudication définitive en seroit faite le

sous les conditions ci-après:

ARTICLE PREMIER.

L'adjudicataire payera, dans huitaine du jour de l'adjudication définitive, au receveur de l'enregistrement & des domaines nationaux du chef-lieu du district, les frais de division, estimation, affiches, publications, & autres légitimement faits pour parvenir à la vente, lesquels frais définitivement réglés se portent à deux cent quatre vingt neuf livres un compris les droits d'enregistrement & de procès verbaux d'ouverture, enchère et d'adjudication

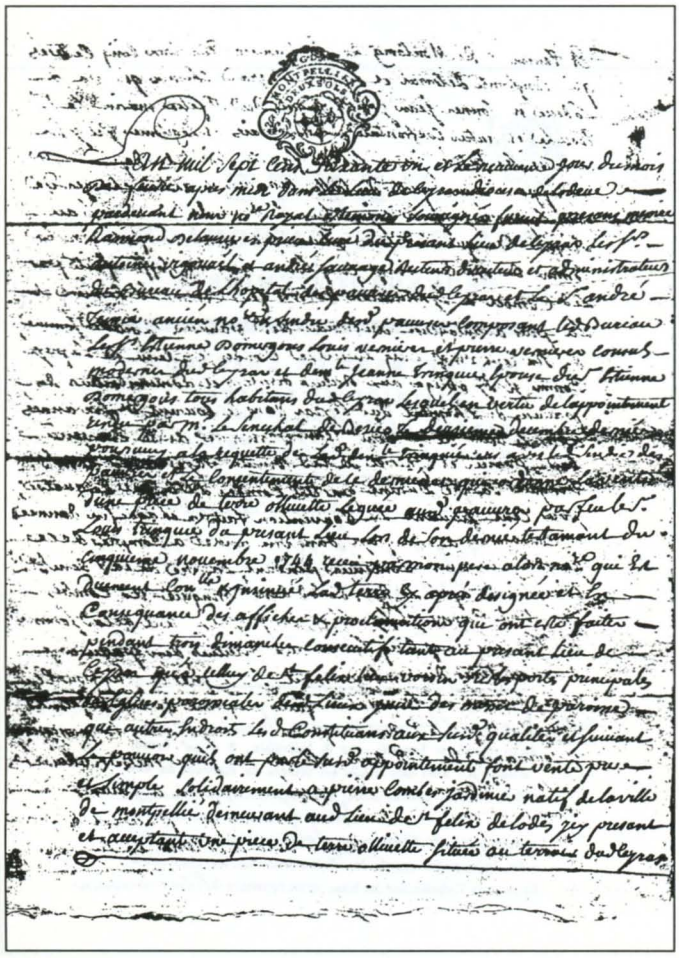

II. Autres Emigrés, autres saisies

Au-delà de ce cas de quelques terres passées de M. DE CLARIS à un de mes arrières arrière... grands-pères, plusieurs publications permettent d'en savoir un peu plus sur les saisies puis la vente des biens nationaux dans nos environs.

Le Président DE CLARIS était un seigneur de **Saint-Félix**, mais ses biens s'étendaient aussi à **Saint-Guiraud**. Il y possédait 35 hectares de terres et des bâtiments, qui furent saisis et vendus en 91 lots.

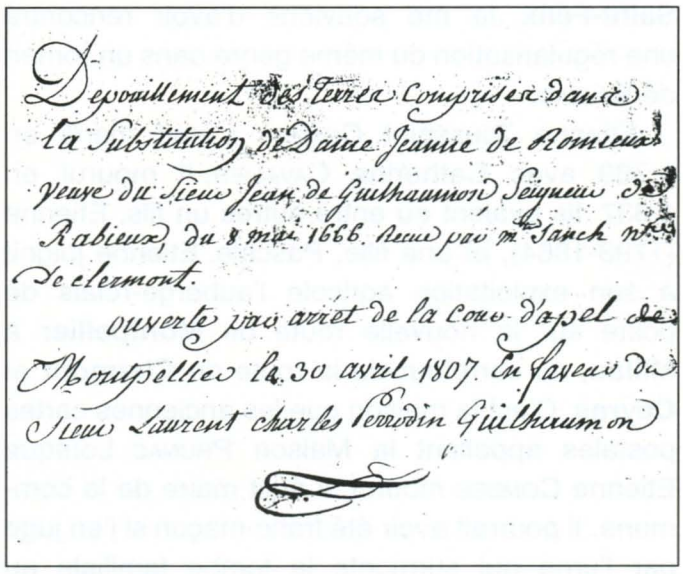

Dépouillement des Terres comprises dans la Substitution de Dame Jeanne de Romieux veuve du Sieur Jean de Guilhaumon Seigneur de Rabieux, du 8 mai 1666. Reçu par Me Janch Nre de Clermont.

ouverte par arrêt de la Cour d'Appel de Montpellier le 30 avril 1807. En faveur du Sieur Laurent charles Ferdin Guilhaumon

A **Saint-Félix** même, un autre propriétaire important fut frappé par les saisies, Mgr Alexandre de **Thémines Lauzières**, évêque de Blois. Il y possédait en effet 83 sétérées de terres, soit un peu plus de 20 hectares, et deux immeubles. On en fit 63 lots, dont 25 furent achetés par les habitants de **Saint-Félix**, parmi lesquels ne figurait pas, je crois, Etienne Toussaint COMBES.

L'évêque était plus riche à **Ceyras**, où il possédait 94 sétérées de terres et diverses constructions qui furent également vendues.

Pourquoi un évêque du **Val de Loire** était-il propriétaire foncier notable à **Saint-Félix** et plus encore à **Ceyras**, dont le surcroît, il était seigneur ?

L'ouvrage du Général DE MITRY (*Généalogie de la Maison de Lauzières de Thémines en Languedoc et Guyenne,* **Moulins** 1 923) et celui de Madeleine Giral et Marcel Prat (*Ceyras, des origines à l'aube du XXe siècle*, **Nîmes**, 1 998) nous l'expliquent.

Les LAUZIÈRES, ancêtres de l'évêque de **Blois**, sont identifiés à **Octon** dès 1 138. Les ruines de leur château existent toujours ainsi que des restes du hameau qu'il protégeait.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La famille se divisa en plusieurs branches dont la plupart restèrent en Languedoc. Ses derniers descendants disparurent à la fin du XIXe siècles.

Alexandre DE THÉMINES LAUZIÈRES naquit à **Montpellier** en 1743, dernier représentant de la branche de **Saint-Beaulize**, en Aveyron. Cadet de famille, il entra dans les Ordres et fut sacré évêque de **Blois** en 1 776. Il vivait des émoluments de sa charge dans un diocèse qui n'était pas fort riche. En 1784, son frère aîné mourut célibataire, lui léguant ses biens, terres et château, de **Saint-Beaulize**. Puis, en 1789, il hérita de son oncle, Jean Luc DE LAUZÈRES. Mort en 1737, celui-ci avait laissé à sa veuve l'usufruit de ses biens. Elle ne mourut que 52 ans après lui, en mars 1789. L'évêque de **Blois**, héritier direct, reçut alors un certain nombre de seigneuries, dont celle de **Ceyras**, qui était aux LAUZIÈRES depuis 1 344. Il se trouvait ainsi riche propriétaire foncier à **Saint-Félix** et à **Ceyras**, dont il eut peut-être le temps, quelques semaines, d'être le seigneur, le dernier. Tous ces biens lui étaient propres et n'étaient en aucune manière des biens d'Église.

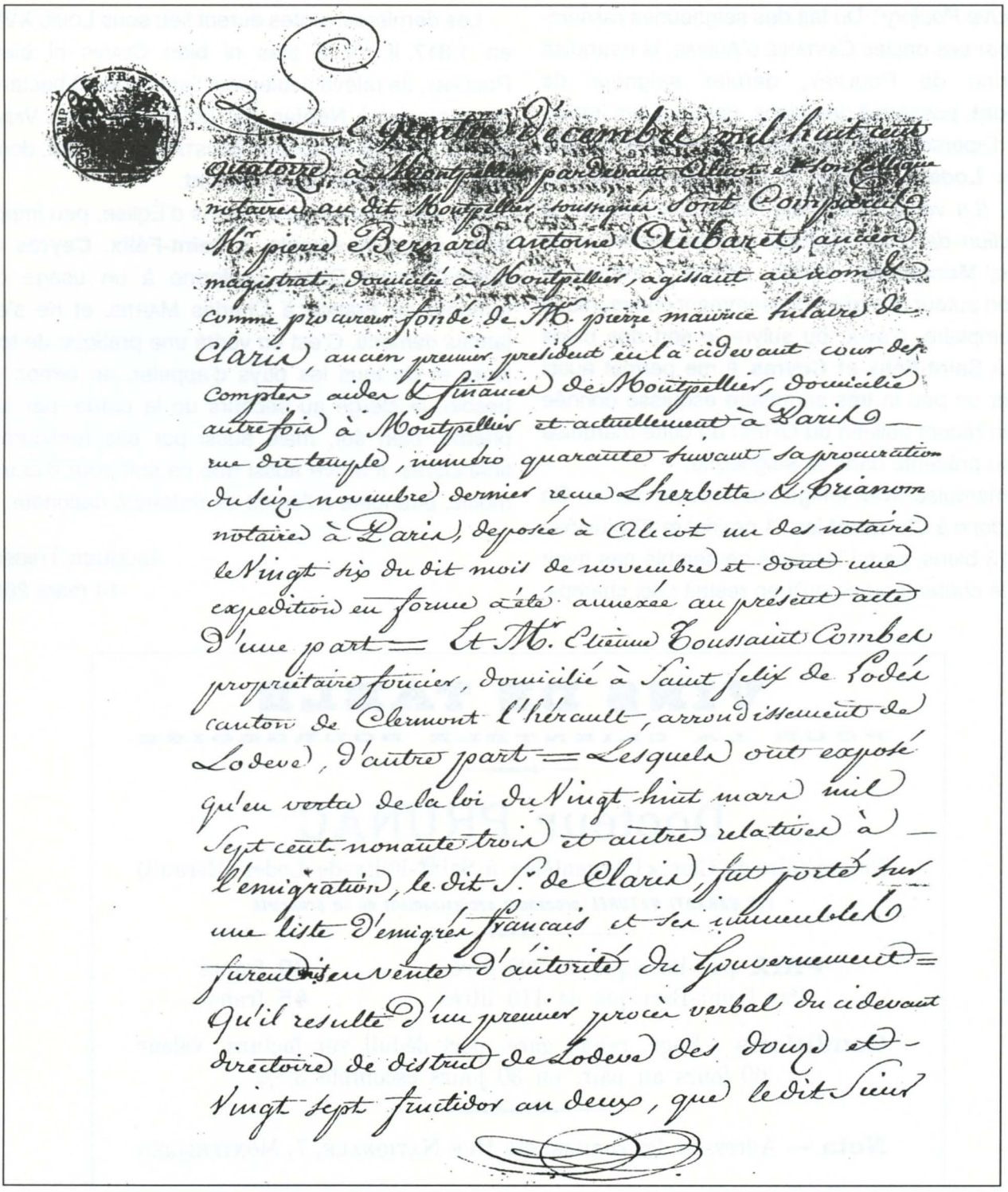

Le quatre Décembre mil huit cent quatorze à Montpellier par devant Alicot et son collègue notaires au dit Montpellier soussignés sont comparus Mr pierre Bernard antoine Aubaret, ancien magistrat, domicilié à Montpellier, agissant au nom & comme procureur fondé de Mr pierre maurice hilaire de Clarin, ancien premier président en la ci devant cour des comptes aides & finances de Montpellier, domicilié autrefois à Montpellier et actuellement à Paris — rue du temple, numero quarante suivant sa procuration du seize novembre dernier reçue Lherbette & Brianon notaires à Paris, deposée à Alicot un des notaires le vingt six du dit mois de novembre et dont une expedition en forme a été annexée au présent acte d'une part = Et Mr Etienne Toussaint Combet propriétaire foncier, domicilié à Saint felix de Lodéz canton de Clermont l'hérault, arrondissement de Lodeve, d'autre part = Lesquels ont exposé qu'en vertu de la loi du vingt huit mars mil sept cent nonante trois et autres relatives à — l'emigration, le dit S. de Clarin, fut porté sur une liste d'emigrés francais et ses immeubles furent mis en vente d'autorité du Gouvernement = Qu'il resulte d'un premier procès verbal du ci devant directoire de district de Lodeve des douze et vingt sept fructidor an deux, que le dit Sieur

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

En 1790, il refusa le serment à la Constitution Civile du Clergé et dut démissionner. Il se retira en Savoie, puis en Espagne. En 1801, lors des négociations sur le Concordat de 1802, il refusa au Pape sa démission. Il prit ensuite la tête de la *Petite Église* qui rejetait le Concordat. En 1814, il ne voulut pas revenir en France, où LOUIS XVIII maintenait le Concordat. Il mourut très pauvre à Bruxelles en 1 829.

Les biens dont il avait hérité quelques années ou quelques mois avaient été saisis puis vendus.

Plus touchée encore que l'évêque de **Blois** fut *"La Veuve Poulpry"*. Du fait des seigneuries rassemblées par ses oncles CASTANIÉ D'AURIAC, la marquise Catherine de POULPRY, dernier seigneur de **Clermont**, possédait des biens, pas toujours importants, dispersés dans plusieurs communes du district de **Lodève**. Je dois à l'ouvrage de Maurice GALLIX, *(La vente des Biens Nationaux pendant la Révolution dans les Districts de Montpellier et de Lodève,* **Montpellier**, 1 951), difficile à trouver et dont son auteur m'a très obligeamment communiqué un exemplaire, d'avoir pu suivre le sort des biens saisis à **Saint-Félix et Ceyras**. Il me permet aussi d'étoffer un peu la très sommaire esquisse donnée dans un récent bulletin du GREC de cette marquise très peu présente dans sa seigneurie.

La marquise avait émigré sans doute aucun. On vendit donc à **Clermont** les 11 prairial et 27 pluviôse an II, 13 biens, parmi lesquels ne semble pas avoir figuré le château ou ce qu'il en restait : six champs, deux vignes, quatre parcelles et une maison. Quelle maison ? Les acquéreurs furent 9, dont 7 Clermontais et le produit fut de 12 575 livres pour une mise à prix de 3 111 livres. On vendit 80 hectares à **Mourèze** divisés en lots, mais aussi 110 hectares de bois et de terres en un seul lot autour d'une métairie et avec celle-ci. Il y eut au **Bosc** 100 hectares en 58 lots, à **Saint-Privat** 70 hectares, un moulin et le château, en 22 lots, à **Lacoste** une bâtisse, à **Brignac** 45 biens dont une maison et 99 setérées de terres, à **Nébian** un four et une aire, à **Salasc** 14 champs et un four.

Les dernières ventes eurent lieu sous LOUIS XVIII, en 1 817. Il n'y a plus ni bien CLARIS ni biens POULPRY. Je relève seulement l'achat de 70 hectares de garrigues à **Nébian** par un certain Jean VAINE, pour le compte de Joseph MAISTRE, négociant, domicilié à **Villeneuve lès Clermont**.

Il y eut aussi vente de biens d'Église, peu importants, sinon inexistants, à **Saint-Félix**, **Ceyras** ou **Saint-Guiraud**. C'était conforme à un usage qui remonte en France à Charles MARTEL et ne s'est jamais démenti. C'est en vérité une pratique de toujours et de tous les pays d'appeler, en temps de besoin, le clergé au secours de la patrie, par ses prières, bien sûr, mais aussi par ses ressources financières. Il arrive aussi que ce soit pour d'autres motifs, étrangers à l'esprit de fraternité nationale.

Jacques THIBERT
14 mars 2001

VINS DE TABLE

POUR LA CLIENTÈLE BOURGEOISE

Docteur PRUNAC

Propriétaire du Clos « l'Argentèle » à Saint-Félix-de-Lodez (Hérault)

VIN GARANTI NATUREL provenant exclusivement de sa propriété

PRIX par Barrique de 220 litres . . . . . **80** francs
Par Demi-Barrique de 110 litres . . . . . **45** francs

Conditions : Logé, rendu gare, port déduit sur facture, valeur 60 jours au pair, ou 30 jours escompte 3 %

Nota.— Adressser les commandes RUE NATIONALE, 7, MONTPELLIER

©Groupe de Recherches et d'Études du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)